

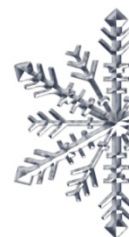
Bulletin du Conseil communal

N° 10



Lausanne

Séance du 18 février 2014 – Deuxième partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 18 février 2014

10^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 18 février 2014, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente**Sommaire**

Deuxième partie	442
Interpellation urgente de M. Henri Klunge : « Scolarisation des enfants roms : cohérence et conséquences ? »	
Développement photocopié	442
Discussion	443
Réponse de la Municipalité	443
Interpellation urgente de M. Laurent Rebeaud : « Gabarits pour le référendum sur le projet de tour à Beaulieu »	
Développement photocopié	448
Discussion	449
Réponse de la Municipalité	450

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Sylviane Bergmann, Muriel Chenaux Mesnier, Thérèse de Meuron, Philippe Ducommun, André Gebhardt, Nicolas Gillard, Albert Graf, Gianna Marly, Elisabeth Müller, Roland Philippoz, Claude-Alain Voiblet.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Laurent Guidetti, André Mach, Gilles Meystre, Solange Peters, Magali Zuercher.

Membres présents 84

Membres absents excusés 11

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Interpellation urgente de M. Henri Klunge : « Scolarisation des enfants roms : cohérence et conséquences ? »

Développement photocopié

Nous avons appris jeudi par voie de presse que la Ville de Lausanne allait scolariser quatre enfants roms et qu'elle était en train de créer un programme spécial à cette fin.

Le Conseil communal a accepté le 5 février 2013 le rapport préavis 2012/22 qui créait une aide annuelle à un projet de Terre des hommes pour la scolarisation des enfants en Roumanie.

Il n'y a pas de raison que des enfants séjournant dans la durée à Lausanne ne soient pas scolarisés, au même titre que les enfants de sans-papiers.

Néanmoins, compte tenu de la situation particulière de leurs parents, des engagements pris par la Ville de Lausanne et des conséquences d'un échec de la tentative, cette démarche soulève un certain nombre d'interrogations.

Nous apprenions dans le même article « qu'elles logent depuis peu, et pour toute la période hivernale, dans un bâtiment inoccupé situé au nord de Lausanne, cela avec l'approbation du locataire actuel et la tolérance du futur propriétaire, la Ville de Lausanne. »

Nous posons donc les questions suivantes à la Municipalité :

1. Comment l'expérience de scolarisation d'enfants roms à Lausanne s'articule-t-elle avec le financement de l'action de Terre des hommes en Roumanie?
2. Quelles mesures la Municipalité prend-elle vis-à-vis des parents des enfants scolarisés pour sortir ceux-ci de la mendicité?
3. Comment l'efficacité de ces mesures (question 2) sera-t-elle jugée et dans quel délai ?
4. Le programme de scolarisation annoncé et les mesures d'accompagnement des parents ont-elles un coût pour la Ville de Lausanne et si oui lequel ?
5. Qu'est-il prévu si ce programme devait échouer (poursuite de la mendicité ou impossibilité des enfants à intégrer le cursus scolaire dans les temps prévus) ?
6. Après avoir détruit les cabanons dans lesquels vivaient certains membres de la communauté rom près de Vidy en 2012, la Municipalité a-t-elle changé sa politique en matière d'hébergement de cette population?

Discussion

M. Henri Klunge (PLR) : – Cette interpellation demande des précisions à la Municipalité sur le communiqué de presse qu'elle a fait jeudi de la semaine passée, selon lequel elle désire scolariser trois enfants roms dont les parents désirent sortir de la mendicité. Nous sommes devant un cas totalement nouveau. On sait que l'on scolarise déjà les enfants de personnes sans papiers, ce qui est très bien. Par contre, on n'a pas l'habitude de scolariser des enfants de personnes qui sont là de manière temporaire. On apprend que ces personnes désirent sortir de la mendicité et rester à Lausanne. Nous demandons simplement quelques précisions par rapport au cadre exact de ce projet et à la situation de ces parents.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – La pauvreté et la discrimination figurent parmi les causes les plus courantes de la migration. Lutter contre la pauvreté et la discrimination, ici, en Suisse et ailleurs, est une tâche qui incombe à tous. En soutenant des projets de scolarisation pour les minorités roms dans leur pays d'origine, on participe à leur intégration et on diminue les velléités de quitter le pays. Mais, dans toute mesure, il y a des phases transitoires. Les actions conduites dans le pays d'origine ne sont pas encore suffisantes pour éviter tous les départs et nous devons répondre aux situations qui se posent en Suisse ; c'est pour cela que nous travaillons dans les deux cadres.

Pour répondre à la deuxième question, la Municipalité a toujours dissocié ses responsabilités vis-à-vis des enfants mineurs clandestins, eu égard à la Convention des droits de l'enfant, de celles des parents. L'octroi de permis de séjour et de travail pour les travailleurs relève de dispositions fédérales. Ceci est valable pour tous les travailleurs, quelle que soit leur activité ou leur nationalité. La Municipalité n'a dès lors pris aucune mesure à ce jour concernant les parents. Votre question est par ailleurs pertinente : elle est une préoccupation à l'ordre du jour d'une commission du Conseil de l'Europe.

Concernant la troisième question, puisqu'il n'y a pas de mesures, il n'y a pas de réponse.

Pour répondre à la quatrième question, le programme de scolarisation n'a encore aucun coût pour la Ville de Lausanne. Les mesures d'accompagnement des parents sont prises en charge par des organisations non gouvernementales : Eglise Réfugiés, Opre Rrom et la communauté de Sant'Egidio. Il est par ailleurs possible que ces enfants et leurs parents aient bénéficié de prestations fournies par le dispositif d'accueil A Bas Seuil, mais ceci est valable indépendamment de la scolarisation.

Concernant la cinquième question, oui, il s'agit bien, comme vous avez pu le lire, d'une expérience pilote. J'aimerais également rappeler que ces enfants ne mendient pas ; ils respectent parfaitement le règlement de la Ville. Au terme de l'expérience, je vous informerai du résultat. A titre d'information, je vous signale que nous avons procédé à la scolarisation d'un enfant rom durant l'année scolaire 2012-2013. Au terme de l'expérience, le garçon est rentré content en Roumanie et y séjourne toujours.

Pour répondre à la cinquième question, non, la Municipalité n'a pas changé de politique. Elle s'oppose à toute création de campement permanent. Les familles concernées vivaient dans un immeuble mis à disposition par un propriétaire privé. Au terme de la mise à disposition, elles ont été accueillies dans les locaux d'une association à but religieux. Future propriétaire de ces lieux, la Ville tolère leur présence jusqu'au moment où l'association en question déménagera, au plus tard au terme de l'hiver.

La discussion est ouverte.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – Je remercie notre collègue Henri Klunge pour cette interpellation, qui permet effectivement d'obtenir quelques informations supplémentaires sur cet article de journal et cette annonce. Comme notre collègue Henri Klunge l'a répété, le PLR considère aussi que les enfants n'ont pas à supporter le fait que leurs parents mendient, et donc qu'ils ne puissent pas, par exemple, aller à l'école. C'est naturellement un droit pour chaque enfant d'être scolarisé, et le PLR ne le remet pas en cause.

Néanmoins, on pourrait y voir un double discours, et c'est en cela que des explications complémentaires de la Municipalité sont intéressantes. En effet, il y a quelque temps, le Conseil communal, en accord avec la Municipalité, a adopté un règlement assez fort pour dire qu'on ne tolérerait plus la mendicité, notamment la mendicité professionnelle, dans le centre-ville de Lausanne ; au fond, on donnait le message suivant : on souhaite que les gens soient aidés sur place, et c'est pourquoi on finance un programme de Terre des hommes. Ici, on a le sentiment que la Municipalité adopte en même temps la position de dire qu'on a une certaine forme de tolérance pour une forme d'hébergement, alors qu'en parallèle, on s'était opposé à leur présence dans les cabanons de Vidy ; on a aussi une forme de tolérance vis-à-vis de cette scolarisation, qu'on ne conteste pas sur le principe.

L'autre point qui m'a surpris dans les réponses données par M. le municipal, c'est la réponse aux questions 2 et 3. Si j'ai bien compris, monsieur le municipal, il n'y avait pas de réponse à la question N° 2, mais peut-être que quelque chose se passera à l'avenir. Est-ce à dire que, comme le disait l'article de *24 heures* mentionné par Henri Klunge, qui faisait référence à la phrase suivante, notamment pour que des enfants clandestins soient scolarisés, leurs familles doivent avoir un projet d'intégration et une adresse permanente ? Est-ce que le projet d'intégration passe seulement par le fait de rester à Lausanne et s'ils n'ont pas de métier, donc s'ils exercent la mendicité, est-ce cela la profession à laquelle on fait référence ? Ce qui ne serait évidemment pas tolérable de notre point de vue.

Au fond, le PLR attend un effort d'intégration bien différent et bien supérieur pour des gens qui entendent rester à Lausanne. Il me semble qu'une explication complémentaire est nécessaire, aussi bien sur ce point que sur ce potentiel message, disons contradictoire, ou à tout le moins peu clair, de la part de nos autorités.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Le fait de scolariser des enfants roms, même temporairement, ne change rien à l'application du Règlement sur la mendicité que nous avons adopté dans ce Conseil. Est-ce qu'il y a mieux à faire avec ces enfants que de les scolariser, quelle que soit l'activité de leurs parents ? Il y a dans l'interpellation quelques préjugés, selon lesquels c'est une expérience qui mènerait forcément à un échec. M. Tosato a dit que ce n'est pas toujours le cas. Et, quand bien même il y aurait des échecs, faut-il ne pas faire cette expérience ? Une boutade : après le 9 février que nous avons connu, ne vaut-il pas s'attacher à former tous les cerveaux disponibles ? Car il sera de plus en plus difficile d'en importer d'autres.

M. David Payot (La Gauche) : – A ma connaissance, les bénéficiaires du contrat de confiance qui a été passé avec une organisation sont cinq familles ; quatre enfants de deux de ces familles sont scolarisés. Voilà pour la question de l'immigration massive qui pourrait être brandie aujourd'hui.

Par rapport au projet de scolarisation qui est soutenu par la Ville de Lausanne, précisons aussi qu'il est fait à un endroit où Terre des hommes est actif, ce qui est tout à fait louable, dans la province de Craiova ; mais une bonne partie des Roms qui viennent à Lausanne, dont les deux familles qui nous concernent, sont originaires d'Alba. Cela fait à peu près, d'après ce que j'ai vu, 230 kilomètres de distance, et il faut traverser des montagnes, donc les Carpates. Il est à peu près aussi logique de s'étonner que les gens viennent et aient besoin de scolarisation, malgré les 100 000 francs donnés durant quatre années consécutives par la Ville de Lausanne, que de penser qu'une mesure à Schaffhouse aura des répercussions sur la scolarisation à Genève. Cela aurait dû être clair au moment où nous avons adopté le préavis sur le financement proposé pour soutenir la scolarisation en Roumanie. Il est important, parce que c'est un problème majeur dans ce pays, mais ce n'est de loin pas ce qui va résoudre le problème de la scolarisation des enfants en Roumanie. La contribution de la Ville de Lausanne à ce problème est modeste, mais très positive.

M. Henri Klunge (PLR) : – Cette interpellation n'est pas du tout contre la scolarisation de ces enfants, au contraire. On aimerait juste avoir l'assurance que la famille remplit aussi sa part du contrat. Parce que, si on scolarise ces enfants pour que, dans trois mois, la famille

décide de repartir en Roumanie, j'ai l'impression que cela ne sert à rien et, du coup, c'est beaucoup d'efforts pour un résultat nul.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je me demandais comment les classes sont organisées. Admettons qu'un enfant est scolarisé, je ne sais pas, à Saint-Roch pour trois mois. Comment est-ce organisé ? Cet enfant ne parle certainement pas le français. Est-ce qu'il y a des enseignants, des personnes qui parlent leur langue, qui sont engagées avec un contrat à durée déterminée ?

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Je réponds d'abord à la question des contradictions. Il n'y a pas de contradiction ; vous dites qu'il y a une contradiction en prenant des exemples. Dans le cas des Prés-de-Vidy, la Municipalité a essayé de chercher une solution pour la période hivernale, et c'est également ce que nous faisons ici. La seule différence qu'il y avait avec Vidy, monsieur Blanc, c'est qu'à Vidy, ils avaient occupé l'endroit. Ici, ils sont accueillis par des propriétaires privés et par des communautés ecclésiastiques.

S'agissant des dispositions de scolarisation qui régissent les enfants clandestins, pour tous les enfants clandestins, quelle que soit la nationalité de leurs parents, nous veillons à ce qu'il y ait un projet d'intégration. Nous veillons à ce qu'ils aient conclu une assurance, qu'ils soient là depuis un certain temps et que les parents travaillent ; sinon, nous devrions scolariser tous les enfants de touristes. Bien sûr, c'est toujours difficile de devoir trancher, et je vous promets que nous essayons de faire cela avec toute la rigueur possible. Mais nous agissons et nous avons agi pour ces enfants de la même manière que pour tous les autres.

Lorsque je suis allé les rencontrer, j'ai constaté qu'il y avait des enfants mineurs ; j'ai demandé si ces enfants étaient là depuis un certain temps et on m'a dit que oui. Il n'y a pas eu de réticence à me donner cette information. J'ai donc dit qu'ils devaient être scolarisés ou qu'ils devaient retourner en Roumanie. Cela peut plaire ou non. Le processus s'est ensuite mis en place.

Vous dites que pour trois mois, cela ne vaut pas la peine. J'essaie simplement d'imaginer ce que c'est trois mois dans la vie d'un enfant. Ce n'est peut-être pas la même chose pour nous maintenant, qui avons de l'expérience, mais trois mois de scolarisation dans la vie d'un enfant entre 4 et 16 ans, c'est important. C'est pourquoi je vous cite cette expérience du jeune Rom qui a été scolarisé l'année dernière pendant quatre mois et qui est rentré dans son pays d'origine. Maintenant, la situation des clandestins aboutit très souvent, dans la majorité des cas, à un retour dans le pays d'origine. Si la famille n'arrive pas à trouver une situation fixe et un permis de travail, au bout d'un moment, elle quittera la Suisse ; c'est un cas de figure que nous vivons souvent.

Pour répondre à M^{me} Longchamp sur l'organisation des classes. Nous bénéficions à Lausanne d'un centre de ressources pour élèves allophones, le CREAL. Tous les enfants qui annoncent leur arrivée et leur présence sur Lausanne et qui demandent à être scolarisés, s'ils sont allophones, sont dirigés vers ce centre de ressources où travaillent des doyens au service des douze établissements scolaires lausannois. Ils y sont pris en charge, placés dans une classe d'accueil et on détermine leurs besoins en cours intensifs de français. Ils ont peut-être besoin d'être vus par les responsables de l'enseignement spécialisé, parce qu'il y a d'autres types de soutien nécessaires. Dans ce cadre, aujourd'hui, le centre de ressources pour élèves allophones a été amené à monter une classe pour des élèves qui n'avaient été que très peu scolarisés. C'est le projet que vous avez vu dans le journal, avec un certain nombre d'heures, 16 sur 32, données par un enseignant engagé par la Direction générale de l'enseignement obligatoire, donc de l'instruction publique. Je crois que cela ne figurait pas dans le journal : il n'y a pas que des enfants roms dans cette classe, il y a deux autres enfants qui ne sont pas Roms.

Un enfant ira en première P et est directement intégré avec les enfants de son âge. C'est quelque chose que l'on voit très souvent chez les enfants ; ils apprennent très vite le

français et, pour les jeunes enfants de 4 ans, vous pouvez rapidement les intégrer dans une classe de la scolarité obligatoire. Au bénéfice de cours intensifs de français, ils arrivent à récupérer. Encore une fois, cela ne coûte rien, ni en termes de transports, ni en termes de classes, ni en termes d'enseignants. J'aimerais relever que, pour tous les frais annexes que génère la scolarisation, et vous le savez si vous avez eu des enfants, cela peut aussi coûter aux parents. Ces dépenses sont prises en charge par des parrains trouvés par la communauté de Sant'Edigio ; là aussi, cela ne pèse pas sur les finances des citoyens lausannois.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – J'aimerais encore savoir s'il y a eu une coordination avec le Département de l'instruction publique et, si oui, laquelle.

M. Henri Klunge (PLR) : – Après ce que j'ai pu entendre, j'aimerais déposer une résolution.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité l'informe de la réussite, ou non, de ce programme de scolarisation et de la sortie de la mendicité des parents.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – L'aspect pédagogique d'intégration scolaire a été mené par des cadres de la Direction générale de l'enseignement obligatoire. La Commune n'a aucune compétence dans la mise en place des programmes pédagogiques. Tous les enseignants qui travaillent au CREAL, au centre de ressources pour élèves allophones, sont des salariés du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

M. David Payot (La Gauche) : – D'un côté, c'est difficile de souhaiter que la Ville ne nous informe pas sur un sujet ou sur un autre, mais je trouve la proposition relativement maladroite, dans la mesure où le fait de scolariser des enfants n'a pas pour but premier de faire sortir les parents de la mendicité. Ce programme est important indépendamment de cela. Le cadre est, à mon avis, aussi positif, d'après les informations de deuxième main que j'ai. Mais le fait que cette famille puisse avoir un logement, qu'elle puisse être impliquée dans le projet et qu'elle ait des échanges et un suivi régulier avec l'école pour s'impliquer dans la scolarisation des enfants me semble un point positif. Si elle peut améliorer le sort de ces enfants et leur éviter de se retrouver au même point que leurs parents d'ici quinze ans, c'est déjà un succès.

M. Julien Eggenberger (Soc.) : – J'hésite à intervenir dans ce genre de discussion, parce qu'on donne crédit à l'interpellateur en ajoutant des éléments que je n'estime pas tout à fait adéquats dans le cadre de ce Conseil.

Je déclare mes intérêts : je suis enseignant, et donc attaché aux engagements de la Suisse, qui figurent dans notre Constitution fédérale, soit le droit à l'éducation de chaque enfant, indépendamment de la situation d'intégration, de la situation sociale, des papiers, ou autres. Ici, on remet en cause cette distinction entre la situation d'un enfant qui est, en ce qui nous concerne, un élève et la situation de ses parents. Et ceci se fait aussi dans un contexte et dans un climat que vous amenez dans ce Conseil, qui est finalement assez nauséabond, parce qu'à chaque fois qu'il se passe quelque chose avec une communauté stigmatisée, il y a la volonté de faire feu de tout bois.

J'aimerais saluer la réponse de la Municipalité, parce qu'on respecte nos engagements internationaux et constitutionnels de garantir à ces élèves, indépendamment de l'opinion qu'on peut avoir de la situation juridique ou du jugement qu'on peut se faire de la situation de leurs parents, leur droit à l'éducation, qui s'applique sans aucune discussion, que ce soit pour un mois, trois mois ou plusieurs années. J'ai un peu l'impression qu'on fait payer à ces enfants une situation qui n'est pas voulue par eux. Cela appartient à leurs parents, mais aussi au niveau de la discussion politique qu'on amène dans ce Conseil.

Quand je lis votre résolution, je me demande ce que vous entendez recevoir. Est-ce que cela vous intéresse aussi de connaître le succès et les réussites en termes de scolarisation des autres élèves lausannois ? Cela vous intéresserait de savoir que, parmi les vingt élèves dont j'ai le plaisir de m'occuper dans un quartier lausannois, nous avons un fort taux de réussite ? Je ne crois pas. Vous cherchez un angle d'attaque pour faire mousser cette question sur ces familles et, surtout, sur ces enfants, qui sont aujourd'hui des élèves. Je refuse cette logique et j'invite le Conseil communal à refuser votre résolution.

M. Johann Dupuis (La Gauche) : – La résolution est d'autant plus ridicule qu'elle propose de lier l'évaluation de la réussite scolaire des enfants à la sortie la mendicité des parents. A ce titre, j'invite l'initiant de la résolution à réfléchir. Et si on réfléchissait au succès de sa propre scolarité par rapport à l'intégration sociale de ses parents, par exemple ? Ou à quel point cette résolution est vraiment ridicule dans son principe.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – L'interpellateur répondra directement aux attaques personnelles, peu pertinentes, disons, dont il fait l'objet. Au fond, et c'est en cela que je comprends la résolution déposée par Henri Klunge, c'est qu'à nouveau, l'information de M^{me} Tchérémissinoff diffusée par les médias, et qui est à l'origine de cette interpellation, indique clairement que les familles en question ont été choisies notamment parce qu'elles avaient donné des signes clairs d'une volonté d'intégration, qu'elles passaient, sauf erreur, dix mois sur douze à Lausanne, et qu'elles entendaient sortir de la mendicité. Et on sait que la mendicité pour des personnes qui seraient ici dix mois sur douze serait vraisemblablement contraire au Règlement sur la mendicité que nous avons adopté. Il me semble donc que, pour ces motifs, la question posée par notre collègue demande une simple information pour savoir si, effectivement, par le biais d'une intégration scolaire on peut aussi permettre aux parents à sortir de la mendicité, schéma qui ni la gauche ni la droite ne reconnaît comme positif pour le développement de la personne.

Au fond, le but de tous les conseillers communaux de Lausanne devrait être de faire sortir les gens de la mendicité, parce que ce n'est pas une fin en soi. D'ailleurs, comme nous l'avons dit clairement, nous considérons que le fait de scolariser les enfants permet d'éviter que des mineurs mendient dans la rue, ce qui est malheureusement encore parfois le cas à Lausanne, et que c'est, au contraire, quelque chose d'extrêmement positif. Donc, monsieur Eggenberger, ne peignez pas le diable sur la muraille. Mais si, en sus, grâce à cette mesure, on pouvait aussi avoir une porte de sortie de la mendicité pour les parents, qui correspond à ce qui a été relaté dans la presse, tant mieux. Il me semble donc normal que le Conseil communal puisse être informé de cet événement.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je n'ai pratiquement pas besoin de prendre la parole, parce Mathieu a dit exactement ce que je voulais dire. Je ne vais pas répondre aux attaques personnelles, parce qu'on n'est pas ici pour cela ; je n'ai donc rien à ajouter au débat.

M^{me} Christelle Allaz (Soc.) : – J'ai juste une question complémentaire. Quelle est la compatibilité de l'amendement qui nous est proposé par rapport à la Loi sur la protection des données ? Est-ce que l'interpellateur s'est renseigné ?

La présidente : – Je rappelle que c'est une résolution et non un amendement.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je ne me suis pas renseigné et je ne suis pas juriste, contrairement à une grande partie de ce Conseil ; je ne peux donc pas vous répondre. Maintenant, je ne demande pas d'avoir des noms ni des données. Je ne connais pas les quatre enfants roms dont on me parle et je ne vais pas essayer de me renseigner pour les montrer du doigt.

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – On voit à travers cette discussion qu'il y a un certain nombre de mythes qui persistent. Le premier, c'est de croire que les enfants roms ne veulent pas être scolarisés. Les enfants roms veulent aller à l'école ! Un autre mythe, c'est celui qui nous fait croire que les Roms sont nés pour mendier. Non, ils veulent tous travailler. Monsieur Klunge, monsieur Blanc, je vous le

confirme : les parents de ces quatre enfants veulent trouver un travail et arrêter de mendier. C'est leur but. Mais vous connaissez aussi bien que moi la Loi sur le travail pour les ressortissants étrangers ; ce n'est pas forcément si simple.

Maintenant, il est difficile de savoir quand ils sortiraient de la mendicité. Lorsque nous scolarisons des enfants de saisonniers, qui pouvaient obtenir la transformation de leur statut après avoir passé cinq ans de suite en travaillant neuf mois au jour près chaque année, il fallait cinq ou six ans avant qu'un enfant clandestin puisse obtenir un permis. Ici, nous sommes certainement dans la même situation ; il faudra un certain nombre d'années pour arriver à cette situation. On peut imaginer, monsieur Blanc, comme vous l'avez dit, qu'on fasse un parallèle avec les nouvelles dispositions fédérales en matière d'apprentissage pour les enfants sans-papiers, pour lesquels les dispositions fédérales prévoient qu'au terme d'un apprentissage réussi, le statut puisse être transformé et que ces jeunes puissent obtenir une autorisation de séjour extensible à leurs parents. Mais je crois pouvoir dire que nous sommes encore loin de cette étape, et je suis content de savoir aujourd'hui que vous avez également cette aspiration, monsieur Blanc.

Effectivement, la Municipalité peut s'engager à vous donner une information sur la réussite d'un programme pilote, mais la Municipalité n'a aucune compétence sur l'octroi de permis de séjour et de travail pour ces familles ; je ne suis donc pas habilité à vous donner une quelconque information à ce sujet. Et là, M^{me} Allaz a raison, ce serait donner des informations qui ne m'incombent pas, ce serait contraire à la Loi sur la protection des données. La Municipalité vous encourage à refuser la résolution.

M. Henri Klunge (PLR) : – J'aimerais remercier M. le municipal pour la qualité de ses réponses. Dans la mesure où je réalise qu'effectivement, la résolution ne respecte pas toutes les règles sur la protection des données, j'aimerais la retirer.

La résolution est retirée.

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Henri Klunge et consorts : « Scolarisation des enfants roms : cohérence et conséquences ? » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte :

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation urgente de M. Laurent Rebeaud : « Gabarits pour le référendum sur le projet de tour à Beaulieu »

Développement polycopié

En préambule, il est utile de rappeler que, dans le cadre de l'examen du préavis n° 2013/8 (Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre les avenues des Bergières, Antoine-Henri-Jomini et du Mont-Blanc et le Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu), le Conseil communal a adopté la conclusion suivante lors de sa séance du 24 septembre 2013, par 50 oui, 29 non et 14 abstentions: « Le Conseil communal de Lausanne décide: 14. de charger la Municipalité, en cas de référendum, d'installer des gabarits concernant le projet Taoua comprenant une tour et un bâtiment bas ».

En réponse à une question orale de M. Trezzini lors de la séance du Conseil communal du 4 février 2014, la Municipalité a annoncé que les gabarits censés informer la population

lausannoise de l'espace qu'occuperait la tour Taoua sur le site de Beaulieu seraient réalisés sous la forme d'un ballon de 4 mètres de diamètre installé entre le 18 et le 29 mars 2014, pour autant que la vitesse du vent soit inférieure à 10 km/h.

Cette solution ne répond pas à la volonté du Conseil communal, pour les raisons suivantes :

- 1 Un unique ballon à 85 mètres ne permet pas de se représenter le volume qu'occupera ce bâtiment dans l'espace et de ses dimensions de 25 m × 42 m. S'il n'existait aucune solution technique autre que des ballons pour réaliser les gabarits, il faudrait au moins quatre ballons indiquant la position des quatre angles supérieurs de la tour.
- 2 Les gabarits devant servir à l'information de la population pour qu'elle puisse former son opinion en temps utile, ils devraient être en place et y rester pendant toute la durée de la campagne référendaire, mais au minimum deux semaines avant que les citoyens reçoivent leur matériel de vote, et deux semaines après réception. Les dates annoncées (entre le 18 et le 29 mars) ne remplissent pas cette condition.
- 3 Les motifs invoqués par la Municipalité pour justifier sa « solution » minimaliste (réservations liées à l'exposition « Habitat Jardin ») ne sauraient l'emporter sur la mise en œuvre d'une décision du Conseil communal. En tout état de cause la Municipalité devait vérifier que cette décision pouvait être exécutée correctement avant de fixer la date de la votation. L'exigence de gabarits en cas de référendum était connue depuis longtemps. Il est étrange que la Municipalité ne découvre le problème de l'exposition « Habitat Jardin » qu'après avoir décidé de la date du référendum.

Cela exposé, l'interpellateur souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité considère-t-elle que la pose d'un seul ballon à 85 mètres correspond à la définition communément admise de « gabarits » et qu'elle suffit pour permettre aux habitants de Lausanne de se représenter l'emprise de la tour Taoua ?
2. Quelles autres solutions d'installation de gabarits la Municipalité a-t-elle étudiées, et quelles en seraient les modalités de mise en œuvre?
3. La Municipalité a-t-elle cherché à négocier avec les organisateurs de l'exposition « Habitat Jardin » en vue d'une solution lui permettant de respecter la décision du Conseil communal?
4. Comment la Municipalité compte-t-elle exécuter la conclusion 14 adoptée par le Conseil communal le 24 septembre 2013 ?

Discussion

M. Laurent Rebeaud (Les Verts) : – A l'attention des gens qui n'auraient pas eu le temps de lire le texte de l'interpellation, je résume rapidement. Au mois de septembre, nous avons décidé dans ce Conseil qu'en cas de référendum sur le projet Taoua, la Municipalité installerait des gabarits destinés à informer la population.

Nous avons appris il y a quinze jours que ces gabarits prendraient la forme d'un ballon tenu au bout d'une ficelle à 85 mètres de hauteur. Les auteurs de l'interpellation et les cosignataires jugent que c'est insuffisant ; ce ne sont pas des gabarits. Pour les membres de notre Conseil qui n'étaient pas là lors de la précédente législature – et j'en suis –, je cite la résolution adoptée par le Conseil le 25 novembre 2003 au sujet de gabarits, à la suite d'une interpellation Santschi : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité veille à ce que, pour assurer une information suffisante de la population, les gabarits disposés en cours d'enquête relative à un projet de construction profilent concrètement la masse que constituera le bâtiment projeté. » La décision de notre Conseil, me semble-t-il, était claire. Il faut que les Lausannois puissent aller sur place et se rendre compte de l'emprise qu'aura ce bâtiment dans l'espace pendant la campagne référendaire, qui a déjà commencé.

La solution proposée par la Municipalité nous paraît non seulement insuffisante, mais un peu insultante pour notre Conseil. Quelques-uns d'entre nous – et j'en suis – ont l'impression qu'on se moque un peu d'eux. J'ai d'ailleurs d'autres motifs de trouver que, dans cette histoire de gabarits, la Municipalité, ou en tout cas le service ou la direction concernée ont fonctionné avec une certaine désinvolture à notre égard. Il est vrai que, depuis qu'on parle de cette possibilité de mettre des gabarits – et cela fait bientôt deux ans – M. Français fait la petite bouche et fait de la résistance ; il a dit que cela coûterait cher, que ce serait difficile et techniquement compliqué, que, de toute façon, il n'y en avait pas besoin pour se représenter le bâtiment, etc. Il a fallu qu'on en arrive à cette résolution au mois de septembre, cette conclusion nouvelle N° 14, pour que la chose apparaisse sérieuse.

A ce moment-là, certains de mes amis m'ont dit que, de toute façon, « ils » ne feraient rien. J'ai enguirlandé la personne qui m'a dit cela, car on ne peut pas faire un procès d'intention à la Municipalité ; la décision prise au Conseil communal est parfaitement claire, la Municipalité n'a pas le choix : elle mettra des gabarits, mais elle est maîtresse de la technique à mettre en œuvre. J'ai été un peu défrisé, consterné et déçu de la manière dont cette chose a été traitée. Je le répète : j'ai le sentiment d'une certaine désinvolture. Je ne crois pas qu'on puisse parler de désorganisation, ni de volonté de mal faire, mais vraiment d'une certaine légèreté, comparable au ballon qu'on nous promet de mettre à 85 mètres de hauteur pour signaler les dimensions de la possible tour Taoua.

Ce sentiment de désinvolture est aggravé ce soir par le fait que, nous venons de l'apprendre, diverses institutions de la place, dont le journal *24 heures*, ont reçu ce rapport sur les tours de l'agglomération lausannoise, que nous attendons depuis deux ans, que nous avons réclamé et qui n'a même pas été mis en copie aux conseillers communaux, qui sont les premiers destinataires naturels de ce document. Bien entendu, ce sentiment de désinvolture n'est pas allégé par le fait que le principal intéressé, M. Français, se trouve à Sochi au lieu d'être parmi nous ce soir. Je ne sais pas à quoi cela sert. Je ne suis pas sûr que sa présence serve à augmenter le nombre des médailles...

La présidente : – S'il vous plaît, monsieur l'interpellateur, il faut rester sur le sujet de l'interpellation. On va en venir maintenant aux questions et resserrer la maille sur le sujet de l'interpellation.

M. Laurent Rebeaud : – J'ai posé quatre questions dans mon interpellation. Et je n'avais pas besoin d'allonger au sujet de M. Français, excusez-moi.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Madame la présidente, je dois aussi faire un préambule pour expliquer la réponse.

La présidente : – Volontiers, si vous restez dans le cadre de l'interpellation urgente.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Bien sûr, la Municipalité reste toujours dans le cadre, avec ou sans ballon. (*Rires dans l'assemblée.*)

Tout d'abord, par rapport à ce que vient de dire M. l'interpellateur, j'ai une bonne nouvelle : le bureau de Lausanne Région, après avoir convaincu l'Etat, qui avait une certaine réticence historique vu certaines études, a décidé aujourd'hui même de débloquent le rapport sur les tours ; vous devriez donc l'avoir dans les prochains jours. Ceci dit, ce n'est pas la Municipalité qui l'avait bloqué, et ce n'est pas non plus la Municipalité qui a organisé la fuite.

En ce qui concerne les questions, la Municipalité comprend le sentiment qui anime M. l'interpellateur et les opposants qui ont récolté les signatures du référendum. En effet, c'est de bonne foi que le Conseil communal a voté l'installation de gabarits à une certaine majorité – 50 contre 29 et quelques abstentions. Ceci malgré le fait que le directeur des Travaux avait montré un certain nombre de difficultés dans sa réponse au Conseil communal ; il faut aussi avoir l'honnêteté de le dire. Je lis par exemple qu'avec un ballon à

hélium, si on veut le laisser en place la nuit, il faut des lumières ; mais il risque de redescendre suivant ce que l'on met dessus. Dans cette optique, il faut le redescendre au sol chaque soir, d'après ce que nous disent les techniciens. Bon, ce n'est pas la vue de nuit qui est la plus importante dans cette affaire. Cela dépend de la taille du ballon.

On a un autre problème important par rapport à la logique des quatre ballons, que M. Français pointait déjà : au moindre courant d'air, et cela est arrivé à pas mal d'endroits, on risque d'avoir un entremêlement des câbles, ce qui ne facilite pas vraiment les choses ; et ils sont à 85 mètres de haut, monsieur Bonnard. Diverses expériences faites montrent les difficultés potentielles, surtout pour des ballons relativement proches les uns des autres en hauteur. Dans cette optique M. Français disait aussi clairement que, lorsqu'on ne peut pas mettre des gabarits, on a l'obligation de faire une image de synthèse. C'est la piste que la Municipalité et son directeur des Travaux avaient privilégiée à l'époque. Cela a été fait par la Municipalité et aussi par les opposants, ce qui a créé parfois des polémiques ou des discussions.

Dans une autre optique, face à l'idée de gabarits classiques, le directeur des Travaux disait également que nous avons interrogé les gens qui posent usuellement des gabarits dans la région, et qu'aucune entreprise n'a accepté de prendre ce risque pour une telle hauteur. Nous sommes donc sortis de Suisse romande et nous sommes allés à Zurich, où il y a eu la construction d'une tour suite à une votation populaire. Cela suit avec toutes sortes de considérations financières, mais quand on aime la démocratie, cela n'a pas une très grande importance, ce n'est pas le point qui a ensuite bloqué. Ce qu'a également dit M. Français, c'est qu'il faut mettre des haubans d'importance, avec des câbles de 50 mètres, pour tenir les gabarits ; on ne peut donc pas garantir à ce stade la faisabilité de l'opération.

Le 19 décembre, la Municipalité a pris acte de l'aboutissement du référendum et, compte tenu du vote par correspondance, de l'impression des brochures et de tout ce qu'on doit y mettre, la CADEV, qui doit mettre tout cela sous pli, a fait un compte à rebours. Elle s'est aperçue qu'elle devait décider immédiatement si la votation aurait lieu le 18 mai, en même temps que les votations fédérales et cantonales, soit avant, en l'occurrence le 13 avril. Sachant que le programme des votations fédérales et cantonales serait copieux – il y aura sept objets cantonaux et fédéraux –, la Municipalité a estimé qu'un vrai débat sur l'urbanisme, comme les Lausannois venaient de l'exiger avec les 9919 signatures valables, ne devait pas être noyé au milieu de huit débats, mais méritait un débat indépendant. Elle a donc privilégié la solution de débats explicites permettant aux partisans et aux opposants de longuement débattre du seul objet Taoua – Tour de Beaulieu, sans se rendre compte qu'elle allait rencontrer bientôt un problème. Les opposants et les partisans ont d'ailleurs salué cette décision quand la date a été publiée.

Il se trouve qu'au début janvier sont apparues des difficultés liées à Habitat Jardin. D'abord, il y a eu des difficultés de montage des gabarits de l'ordre de trois à quatre semaines tout compris, et puis des difficultés majeures qui venaient à annuler un certain nombre de contrats déjà signés aussi bien par MCH que par la Fondation de Beaulieu dans le cadre d'Habitat Jardin, qui menaçaient l'existence même de la manifestation. La Municipalité aurait pu tenter de forcer en disant le Conseil communal a tous les droits, y compris celui de mettre un certain nombre de personnes en faillite ou de proposer un dédommagement aux organisateurs, mais elle sait également que ces gens avaient aussi le droit de faire recours contre le fait qu'on leur retire une autorisation, et que, bien sûr, la procédure aurait été beaucoup plus longue et aurait dépassé le temps de la votation ; on n'aurait pas pu les expulser. Le débat était donc plus théorique que pratique. Dans ces conditions, malheureusement, on n'avait pas de choix, on ne pouvait pas faire autrement, et même si on avait voulu, on pourrait nous combattre par des dispositions juridiques.

Ceci étant dit, j'en viens maintenant à la première question. Dans un premier temps, juste après avoir constaté la difficulté de la pose des gabarits, la Municipalité a entendu un rapport lui disant qu'on pourrait mettre un ballon à 85 mètres. Elle a considéré, peut-être

un peu légèrement, qu'un ballon à 85 mètres montrait bien la hauteur de la tour. Mais c'est vrai qu'un des principaux reproches des opposants, c'est de dire qu'on ne voit pas la largeur et qu'un des principaux problèmes de cette tour est sa largeur. Elle a donc considéré que son argument ne tenait pas tout à fait la route et elle est passée à deux ballons aux coins de la tour, c'est-à-dire sur la grande diagonale, qui est la plus grande distance entre deux points. Cela devrait même plaire aux opposants ; s'ils réfléchissent en termes géométriques, effectivement, la plus grande diagonale est supérieure au plus long côté, donc cela donnera une impression de la tour plus grande qu'elle ne l'est en réalité. En mettant deux ballons au lieu de quatre, on rend service aux opposants, car la tour aura l'air d'avoir peut-être 3 ou 4 mètres de plus qu'elle n'aura en réalité. Avec cette solution, on évite un risque majeur, soit un entremêlement de câbles, qui ferait certainement rire beaucoup de gens, y compris les opposants. Ce risque n'est pas totalement nul avec la diagonale, mais il est très fortement réduit.

D'autre part, la Municipalité a également décidé que, dès le 20, c'est-à-dire le jour de l'arrivée des bulletins de vote chez les gens, à un jour près – il faut trois semaines et demie pour une votation communale – tout le monde aura la possibilité de voir les gabarits, qui resteront jusqu'au jour de la votation. La question de savoir si on les enlève déjà le samedi soir parce qu'il reste une heure de votation le dimanche 13, ou si on les laisse jusqu'au dimanche à 11 h, est peut-être ouverte, mais ces deux ballons seront là pour montrer non pas la plus grande largeur de la tour, mais pire, la diagonale qu'on ne voit pas si la tour est réellement réalisée.

Concernant la deuxième question, la Municipalité est bien sûr ouverte à toutes idées géniales qui pourraient surgir d'un bureau qui nous écoute ou de ce Conseil. Pour le moment, elle a étudié les gabarits avec tous les problèmes rencontrés, et elle a dû y renoncer. Elle a également étudié une idée originale, mais pas durable, qui permettrait néanmoins aux opposants ou aux partisans de prendre des photos, mais elle n'a pas encore pris de décision ; cela consisterait à monter quatre drones. Un drone tient vingt minutes en l'air, il dépend beaucoup moins du vent et on peut le mettre exactement à la bonne hauteur. Cela permettrait de prendre des photos d'emprise, mais ce ne serait pas une solution permanente, car cela dure vingt minutes. Mais pour ceux qui auraient des doutes, cela nous permettrait de prendre une photo montrant la hauteur réelle en réglant ceci de manière géométrique, ce qui éviterait des polémiques. La Municipalité est prête à le faire en plus ; évidemment, le jour où il y aurait les drones, on retirerait momentanément les ballons.

Concernant la troisième question, la Municipalité a bien sûr eu cette idée, mais devant les conséquences économiques pour les organisateurs et le refus très clair du président de la fondation de compromettre cette manifestation, elle a considéré que c'était inutile d'aller plus loin.

Concernant la quatrième question, j'y ai déjà répondu plus haut.

La discussion est ouverte.

M. Charles-Denis Perrin (PLR) : – Etant l'auteur de l'idée « originale », selon les mots de M. Brélaz, qui consiste à utiliser des drones, je tenais à préciser que nous avons dans la salle, en la personne de M. François Lebet, un pilote de drone qui serait susceptible d'en confirmer la faisabilité.

L'idée serait effectivement de mettre en place quatre drones qui ne sont pas des jouets, mais des drones professionnels. L'un d'eux a par exemple filmé le guet dans la Cathédrale de Lausanne il y a une semaine ou deux. Ce sont des équipements extrêmement sophistiqués, complexes et très fiables. L'idée ne serait pas forcément de faire des photos, mais plutôt de marquer les quatre angles de la tour. Avant la séance, M. Lebet a même suggéré d'y installer des rayons laser qui permettraient de marquer les angles de la tour.

C'est clair, c'est un événement qui ne peut durer que vingt minutes ; mais quand on voit que dans les quartiers un débat contradictoire sur la tour dure une heure et demie, on peut

conclure qu'avec cette méthode on pourrait se rendre suffisamment compte de l'impact de cette tour. On pourrait même imaginer un ou deux rendez-vous dans la journée, pendant le week-end ou le soir, où ces drones pourraient présenter le volume de la tour et les gabarits. C'est une opération extrêmement originale, qui ce serait représentative du volume de la tour.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Comme je l'ai dit lors du débat sur Taoua, je fais partie de ces quelques Verts qui ont soutenu le projet de tour. Je fais également très clairement partie de ceux qui ont soutenu la conclusion N° 14 nouvelle.

M. le syndic n'a pas tout à fait tort sur un élément. Il dit qu'il a fait de la géométrie ; effectivement, quand on prend deux points dans la diagonale, finalement, on ne le verra pas comme tel dans la réalité. Sa théorie tient pour autant qu'on soit perpendiculaire au segment qui relie les deux ballons qui seront en l'air. Pas de bol, monsieur le syndic, j'ai été votre élève : lorsque nous sommes dans l'alignement des deux ballons, on ne verra pas grand-chose, on aura l'impression que la tour est sacrément fine.

A titre personnel, je regrette largement que l'on ne puisse pas représenter cette tour en trois dimensions d'une manière ou d'une autre, avec l'ensemble de la volumétrie qu'elle aura. Je remercie mon préopinant, qui a fait une proposition concrète. J'ai l'impression que moins on en montre, plus on donnera des arguments aux opposants à cette tour, qui rétorqueront qu'on a caché la vérité, qu'on ne veut pas montrer telle ou telle chose.

De nouveau, avec deux ballons, on ne verra absolument pas ce que représente la tour quand on sera dans l'alignement. C'est pourquoi je souhaite que la Municipalité fasse tout ce qui est dans son pouvoir pour que la population puisse se rendre réellement compte de ce que représente cette tour. Et je sais qu'il y a des ingénieurs et des mathématiciens dans cette Municipalité, en plus des sociologues et autres, qui ont plein d'idées pour réussir à rendre cela possible. De cette manière, on ne pourra pas nous dire que ceux qui sont favorables à la tour ont caché le rapport sur les tours, qui est maintenant rendu public – en tout cas, je ne l'ai pas reçu de la part de la Municipalité, je l'ai reçu par d'autres biais tout à l'heure, quand je suis arrivé au Conseil communal –, et on ne pourra pas nous dire que nous ne voulons toujours pas montrer ce que représente cette tour. Je le regrette. Je suis sûr que la Municipalité a des idées et j'espère qu'elle saura les mettre en œuvre pour que la population s'en rende compte et accepte cette tour.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je remercie la Municipalité pour ses réponses, qui m'intéressent au plus haut point puisque, comme M. Rebeaud, l'interpellateur, je participe à cette campagne. Le seul point de désaccord que j'ai avec la formulation du texte de M. Rebeaud, c'est que, si l'on se réfère au procès-verbal provisoire des débats de ce projet de plan partiel d'affectation que nous avons reçu, nous trouvons déjà la substance de ce qu'a dit à l'instant le syndic, M. Daniel Brélaz. On peut s'en estimer insatisfait, mais je trouve un peu déplacé de jouer la surprise et de considérer que, tout à coup, au début février, on s'aperçoit qu'on ne peut pas mettre des gabarits fixes, que ce n'est potentiellement pas possible et qu'on ne peut probablement pas mettre quatre ballons. Je vous renvoie à la lecture attentive de ce procès-verbal, qui relate la séance dans laquelle le directeur des Travaux a dit clairement que quatre ballons d'hélium c'est possible, mais qu'ils se rentreront dedans avec un simple courant d'air. Il y a des contradictions dans la phrase, mais je crois que l'on comprend assez bien l'esprit, qui est que ce n'est probablement pas possible.

Le fait de devoir mettre des haubans sur d'éventuels gabarits, qu'il y en ait un, deux ou quatre, avait aussi été évoqué. Je cite le directeur des Travaux : « C'est pourquoi je mets toutes les réserves sur ce prix et la faisabilité de ce montage ». Je comprends donc et on doit travailler ici à faire en sorte d'avoir une solution pour ces gabarits, ou pour un moyen équivalent qui satisfasse tout le monde. Mais ne prêtons pas à la Municipalité d'avoir fait miroiter la possibilité de poser des gabarits et puis, maintenant, de se dédire. Le municipal des Travaux avait pris les précautions nécessaires dès le départ, en disant qu'il ne pouvait

pas s'engager à réaliser l'une ou l'autre des solutions, l'une étant les gabarits fixes et l'autre étant les quatre ballons d'hélium. Dans les deux cas, si on lit vraiment le texte et qu'on en comprend l'esprit, on voit les réserves clairement émises par la Municipalité.

Ce qui m'importe ce soir, c'est de savoir dans quelle mesure les interpellateurs s'estiment satisfaits par les avancées faites dans leur direction par la Municipalité, qui me semblent considérables. Et puis, de savoir si effectivement il y a d'autres solutions qui peuvent être avancées et, si possible, sans sortir excessivement du cadre financier qui avait été fixé – dans l'esprit, et pas dans la lettre – par ce Conseil, puisqu'on avait envisagé des dépenses d'environ 300 000 francs pour ces gabarits, et pas plus.

Je n'ai aucune expérience dans le domaine des drones, je ne sais pas ce que cela coûte. J'imagine qu'il faut des autorisations ; si l'on veut faire x vols, combien cela coûtera-t-il ? On doit considérer que notre Conseil s'était donné une limite après d'âpres débats aussi sur ce point, qu'on ne doit pas dépasser aujourd'hui ; pas plus qu'on ne doit, encore une fois, considérer que des informations auraient été dissimulées à l'époque.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Je trouve le débat sur des idées intéressantes, de savoir comment on pourra s'imaginer l'emprise spatiale de la future tour. Il y a les drones, il peut y avoir des lasers qui s'entrecroisent ; du point de vue technologique, on peut trouver moult solutions. Ce qui doit être fait et ce qui doit être possible pour la population lausannoise, c'est de voir des gabarits suffisamment permanents pour que l'on puisse apprécier l'emprise du bâtiment de partout en ville. L'important n'est pas de prendre deux ou trois photos de manière plus ou moins précise, parce qu'un drone était au point précis ou parce qu'un laser s'est croisé avec un autre laser, mais que, de n'importe où à Lausanne, les personnes puissent pouvoir apprécier ce que signifie une tour de 85 mètres. Ce n'est pas une maison de quatre étages, c'est une œuvre majeure pour Lausanne. Alors, les idées, je veux bien, mais, en ce qui me concerne, il faut qu'il y ait une permanence de ces gabarits, vent ou pas vent.

M. Laurent Rebeaud (Les Verts) : – J'ai entendu M. Gaillard tout à l'heure. Je n'aurais peut-être pas dû parler de désinvolture, car c'était faire un procès d'intention à retardement un peu injuste ; j'aurais dû parler de légèreté. Chaque fois que le directeur des Travaux a effleuré cette question des gabarits, c'était avec une sorte d'ennui : c'est difficile, cela va coûter cher. Il s'agit probablement d'un problème technique intéressant pour les ingénieurs et j'ai l'impression que c'est en train de stimuler pas mal les imaginations techniciennes, mais il y a en tout cas un problème que nous devons écarter, c'est celui du coût. Dans la plupart des situations, des gabarits sont exigés pour des besoins d'information de la population, et ce n'est pas la Ville qui paie, c'est le promoteur. Cela c'est passé de cette manière à Zurich : c'est le promoteur qui a payé, selon la jurisprudence du Tribunal fédéral. Je ne crois donc pas qu'on doive se faire trop de souci pour cela. Une décision du Conseil communal doit être exécutée au mieux des possibilités existantes et j'ai le sentiment – et vous aurez de la peine à me persuader du contraire – que, jusqu'à avant-hier, la recherche de solutions dans tous les coins des capacités techniques et intellectuelles qui existent dans cette Ville n'a pas eu lieu ; cette recherche n'a lieu que depuis deux jours.

M. Trezzini vient d'imaginer quelque chose. Le PLR nous propose des drones ; peut-être qu'il y a d'autres idées. Il ne reste pas beaucoup de temps, mais notre exigence reste pour que la Municipalité fasse en sorte que le besoin d'information de la population soit réalisée, dans l'esprit où il a été voté par ce Conseil au mois de septembre dernier, sans que cela lui coûte trop cher et sans que cela nous coûte trop cher en tant que collectivité. Si vraiment c'est impossible et si on voit que vous avez fait tout ce que vous pouviez, mais qu'il n'y a pas de solutions techniques possibles avec toutes les ressources dont dispose cette Ville, nous nous résoudrons peut-être à ne pas demander l'annulation du vote. Mais, monsieur Brélaz, on ne vous a pas demandé de montrer une tour plus grande que ce qu'elle sera, on vous demande juste de montrer où seront les quatre coins supérieurs de la tour. Bien sûr, je ne suis pas ingénieur, mais j'ai quand même de la peine à comprendre, malgré

tous les efforts que je fais, que si l'on peut mettre deux ballons tenus à une distance respectable l'un de l'autre pour représenter les 45 mètres de largeur de la tour, on ne peut pas mettre deux supplémentaires en parallèle, bien arrimés les uns aux autres, avec des haubans et tout ce qu'il faut. Quiconque a fait du camping comprend les choses de cette manière, et c'est comme cela que je les comprends. Je n'arrive pas à croire que c'est impossible.

Je vous propose une résolution. Elle est un peu longue, mais c'est voulu, pour que le problème soit bien cadré et qu'on ne demande pas à la Municipalité des choses impossibles.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité :

- veille à ce que le promoteur de Taoua mette en place des gabarits permettant à la population lausannoise de se former in situ une représentation de la tour Taoua, en exécution de la conclusion 14 du Conseil communal sur le préavis 2013/8 ;
- fasse en sorte que ces gabarits, quelle que soit la solution technique choisie, permettent aux Lausannois de se représenter l'emprise du bâtiment par des points de repère visibles marquant au moins les quatre angles supérieurs du celui-ci ;
- négocie, au besoin, avec les exploitants du site de Beaulieu et avec les promoteurs de Taoua ou toute autre partie intéressée, pour que la décision du Conseil communal soit exécutée aux moindres frais possibles pour la Ville.

La discussion sur la résolution est ouverte.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je découvre avec vous cette résolution et je pense qu'après quelques débats supplémentaires, nous arriverons à trouver quelque chose qui satisfasse toutes les parties de cet hémicycle. En effet, que l'on soit opposant ou que l'on soutienne cette tour, on peut espérer que la population soit la mieux informée possible sur son impact et sur sa taille ; il faudra voir si cela se fait avec deux ballons, ou s'il y a d'autres possibilités.

Le diable se cache dans les détails. Nous sommes en train de parler d'un PPA ; les règles qui permettent d'imposer au promoteur de mettre en place les gabarits concernent les permis de construire. On ne va pas ouvrir un grand débat là-dessus, mais, de ce point de vue, on pourrait enlever la mention au promoteur dans la dernière phrase, sans que cela modifie le but de la résolution et la façon dont elle sera mise en œuvre par la Municipalité ; il s'agit d'une résolution. Au final, l'idée est que l'on puisse tous la soutenir parce qu'effectivement, à l'impossible nul n'est tenu. Et je crois qu'on cherche tous à trouver une solution.

J'aimerais revenir sur la question des gabarits fixes et du haubanage. La difficulté du haubanage c'est que cela donne une emprise plus grande à la tour qu'elle n'a en réalité. Il y a donc aussi cet aspect au-delà de la présence au sol. Donc, moyennant quelques petites corrections techniques qui ne changent pas le but de la résolution, nous pourrions la soutenir ; je crois que la Municipalité a fait part de sa volonté de trouver les meilleures solutions possibles, dans la mesure où elles sont techniquement réalisables. Nous pourrions adopter cette résolution avec ces changements de nature techniques, qui ne changent rien aux responsabilités respectives de la Municipalité et des promoteurs.

M. Laurent Rebeaud (Les Verts) : – J'ai bien entendu votre proposition, monsieur le chef du groupe PLR. Si cela vous va, on pourrait mettre la phrase suivante, sans mentionner le promoteur au début de la résolution :

Résolution reformulée

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité veille à la mise en place de gabarits.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je reviens sur les propos de M. Gaillard. Effectivement, en lisant le PV de la séance du Conseil où l'on avait débattu de ce préavis, les propos de M. François étaient les suivants : « Si vous décidez de mettre quatre ballons d'hélium, c'est aussi possible, mais ils se rentreront dedans avec un simple courant d'air ». Il s'agit donc de la réserve concernant l'impossibilité de mettre les ballons si le vent est supérieur à 10 km/h. Par contre, il a dit qu'il était possible de mettre quatre ballons. C'est clairement en ce sens qu'il faut aller aujourd'hui ; on attend que quatre ballons soient mis pour représenter le volume de cette tour.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je souhaite simplement qu'on évite, en se projetant de quelques semaines – disons à mi-mars – de retomber dans un psychodrame du même type où, avec deux ou quatre ballons, ils se seraient emmêlés un peu trop et que l'on puisse se dire que, peut-être, les employés municipaux ou privés chargés de la surveillance les auraient laissés s'emmêler à dessein, ou je ne sais quoi.

Pour prévenir cela, j'ai une question à M. l'interpellateur et à celui qui vient de proposer la résolution : si, effectivement, pour des motifs donnés, notamment à cause du vent – je ne suis ni météorologue, ni spécialiste en statique – une solution avec quatre ballons s'avère difficile à maintenir, est-ce que vous considérez que la volonté du Conseil communal a été bafouée encore une fois ? Je suis prêt à vous apporter mon soutien, comme les personnes qui se sont exprimées jusqu'ici, mais sous réserve qu'on accepte que, parfois, même les meilleures des volontés se heurtent à des impossibilités techniques. Alors, je vote avec plaisir cette résolution, monsieur Rebeaud. Si, dans trois semaines, quand on aura une solution à quatre ballons, ou quoi qu'on ait comme technique pour éviter qu'ils s'emmêlent, ou si on ne peut pas éviter qu'ils s'emmêlent, parce qu'on ne peut pas poser des haubans comme pour les gabarits fixes, si, tout à coup, on doit changer la solution retenue, qu'on n'a pas pendant toute la durée d'exposition quatre de ces ballons, mais deux angles marqués, ou un seul, j'aimerais simplement m'assurer que M. Rebeaud ne considérera pas une fois de plus qu'on a bafoué la volonté du Conseil. Je demanderai aussi le procès-verbal provisoire de cette séance ; on sera ainsi tous fixés.

Je rejoins le plaidoyer pour la bonne volonté sans pouvoir juger, parce que cette question avait moins d'importance pour moi ; je considère qu'on nous a proposé des solutions et que, effectivement, on entend ce soir une nouvelle position de la Municipalité. Même les meilleures volontés incitées et encouragées par les meilleures résolutions ont une limite. Si nous arrivons dans une période de bourrasques, je voudrais simplement qu'on soit d'accord que c'est une résolution qui incite à la bonne volonté maximale, mais qui n'est pas une préparation d'un futur reproche sur le non-respect éventuel de cette résolution par la Municipalité.

M. Laurent Rebeaud (Les Verts) : – Monsieur Gaillard, je n'ai pas du tout envie d'embêter la Municipalité ni de mener des combats retardateurs. Je veux juste que la population lausannoise soit informée de l'objet sur lequel elle va voter. Alors, j'attends de la Municipalité qu'elle fasse tout ce qu'elle peut, comme elle a commencé à le faire, semble-t-il, pour trouver la meilleure solution ou les bonnes solutions. Si les ballons s'entrechoquent, ils s'entrechoqueront. Je ne pense pas que l'on pourra faire un procès d'intention à la Municipalité – en tout cas, je ne le ferai pas. Cela n'engage que moi et peut-être mon groupe ; je ne peux pas engager certains opposants sur lesquels je n'ai pas barre dans ce deal de bonne foi. Le comité référendaire est formé de plusieurs associations. Mais, en tout cas, au niveau de notre Conseil, si je sors de cette séance avec la conviction que notre Municipalité va faire le maximum pour réaliser ce que nous lui demandons, il n'y aura pas de guéguerre par la suite.

La discussion sur la résolution est close.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Pendant que vous débattiez, nous avons fait de même pour essayer de concerter nos positions. Il faut dire clairement que les dates seront les mêmes, à cause d'Habitat Jardin, avec qui on ne peut pas négocier des ruptures de contrat. Cela veut

dire que les citoyens auront les bulletins de vote pendant toute la période de pose des gabarits ; la population pourra alors voir l'emprise de Taoua.

Malgré le risque de ridicule, avec des ballons qui s'entremêlent, nous allons tenter l'aventure des quatre ballons. On vous aura dit qu'il y a un risque. Si cela arrive, j'espère que personne n'en déduira qu'on a entremêlé les ficelles des opposants pour les ridiculiser. Au contraire, c'est notre projet qui est en train de s'entremêler – chacun jugera en fonction de ses qualités d'humoriste le cas échéant. Mais, malgré les problèmes, nous allons essayer de poser quatre ballons. Nous étudions néanmoins sérieusement l'hypothèse des drones, mais évidemment pour faire des photos sur des périodes plus courtes ; nous ne rejetons pas cette possibilité non plus.

A titre de remarque, même si cela devient inutile, puisqu'on a évolué, depuis le Pont Chauderon, lieu favori des opposants pour les photos pleine largeur, cela ne changera rien d'avoir deux ballons aux coins ; si l'on se trouve légèrement plus à l'ouest, vous aurez une plus grande diagonale. Si on voit la petite diagonale, même avec de vrais gabarits, on ne la verra pas plus large si on regarde le petit côté. Ce sont donc des discussions sémantiques, mais si nous évoluons vers quatre ballons, dans la mesure du possible, cela devrait résoudre la problématique.

L'idée des lasers me fait un peu de souci, car cela marche mieux de nuit, et ce n'est peut-être pas quand voit le mieux le reste de la ville. Si quelqu'un a néanmoins une idée technologique, il peut encore nous la souffler ; nous l'examinerons volontiers. Ce que l'on ne peut pas faire, c'est admettre des gabarits tel qu'on avait entendu tout d'abord, avec tous les problèmes que cela poserait à Habitat Jardin. Nous espérons que, dans cette affaire, les Lausannois pourront se faire une opinion et, que l'on soit partisan ou opposant de Taoua, qu'on parlera du fond et pas seulement de gabarits.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La résolution Laurent Rebeaud est adoptée par 60 voix contre 6 et 8 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Laurent Rebeaud et consorts : « Gabarits pour le référendum sur le projet de tour à Beaulieu » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité

- *veille à la mise en place des gabarits permettant à la population lausannoise de se faire in situ une représentation de la tour Taoua, en exécution de la conclusion 14 du Conseil communal sur le préavis 2013/8 ;*
- *fasse en sorte que ces gabarits, quelle que soit la solution technique choisie, permette aux Lausannois de se représenter l'emprise du bâtiment par des points de repère visibles marquant au moins les quatre angles supérieurs de celui-ci ;*

- *négoce, au besoin, avec les exploitants du site de Beaulieu et avec les promoteurs de Taoua ou toute autre partie intéressée, pour que la décision du Conseil communal soit exécutée aux moindres frais possibles pour la Ville. »*

La séance est levée à 22 h 30.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16